





## L'élevage est essentiel en France

L'élevage est une composante essentielle de notre patrimoine gastronomique et de la richesse de nos terroirs. Il dessine les paysages et préserve le patrimoine culinaire, qui sont des marqueurs identitaires des territoires, attractifs notamment pour les activités de tourisme. La France est l'un des pays les plus visités au monde pour sa gastronomie, avec plus de 1000 variétés de fromages, 450 recettes de charcuterie, 91 produits d'élevage sous indication géographique ou encore des produits emblématiques comme le foie gras, reconnu patrimoine culturel et gastronomique français dans le code rural depuis 2006. Ces produits participent tous à l'image de «l'art de vivre à la française», dans nos territoires de l'Hexagone, de Corse et dans les Outre-mer, comme à l'international. L'élevage français est ainsi pluriel, riche de ses productions et de la diversité de ses modèles.

L'élevage est également une composante essentielle d'un système alimentaire durable. L'élevage est complémentaire aux activités de culture, pour l'occupation des sols et l'équilibre alimentaire, pour la production d'engrais organique et de valorisation de certains produits et territoires. Les produits animaux et végétaux sont complémentaires dans notre alimentation; tout réside dans l'équilibre de notre alimentation. Le régime omnivore est parfaitement adapté aux recommandations officielles du plan national nutrition santé, et ce sont les recommandations nutritionnelles qui sont le guide de l'action publique (le respect par chacun des objectifs nutritionnels permettant l'atteinte des engagements collectifs sur le climat) dans le respect des choix de chacun : l'alimentation ne se décrète pas.

L'élevage est structurant pour la vie des territoires; il représente 800 000 emplois directs et indirects pour un chiffre d'affaire global de plus de 85 milliards d'euros. Ces élevages et ces entreprises, répartis dans toutes les régions de France, sont essentiels pour la dynamique et l'aménagement des territoires. C'est parfois la seule activité de production primaire de ces territoires, qui de plus génère une activité économique associée (transformation, maintenance...) et maintient les familles et la vie sociale dans les zones rurales.

L'élevage contribue à une agriculture plus efficace en recyclant dans la chaine alimentaire les protéines végétales qui ne sont pas consommables par l'homme. Si de 2,5 à 10 kg de protéines végétales sont nécessaires pour produire 1 kg de protéines animales, les animaux d'élevage permettent toutefois de valoriser dans leur alimentation des produits végétaux non consommables par l'homme tels que des coproduits issus de filières végétales, les résidus de culture et les fourrages parfois issus de surfaces peu ou non labourables. Certains systèmes d'élevages sont même producteurs nets de protéines pour l'alimentation humaine comme, par exemple, les ruminants laitiers à l'herbe ou les ateliers porcins et de volailles valorisant de nombreux co-produits. L'élevage produit également des engrais organiques essentiels aux cultures, indispensables dans une trajectoire de décarbonation de notre économie; les déjections animales entretiennent les sols en profondeur grâce à leur action bénéfique sur la matière organique. Correctement appliqués, ces effluents d'élevage, largement utilisés en agriculture biologique, nourrissent les plantes, vitalisent les terres et entretiennent la biodiversité.



Enfin, l'élevage français est produit avec des normes bien supérieures à celles appliquées dans la plupart des pays dans le monde. Que ce soit pour le bien-être animal ou pour la biodiversité, pour l'eau ou l'ouverture des milieux et la protection contre les incendies, les éleveurs s'engagent de leur propre chef à progresser dans leurs pratiques, et respectent des règlementations exigeantes qui garantissent une production française de haute qualité, tant au point de vue du respect de l'animal à toutes les étapes de son existence qu'aux émissions de gaz à effet de serre.

Mais, aujourd'hui, **l'élevage est en danger.**Débuté il y a 20 ans, le mouvement de déprise s'est progressivement accéléré ces dernières années en s'accompagnant d'une plus grande spécialisation des exploitations et des territoires. En outre, la rémunération des éleveurs demeure globalement plus faible que dans les autres productions agricoles malgré l'accroissement des soutiens publics, notamment de la PAC, sur la décennie passée, et on observe depuis plusieurs années une dégradation de la balance commerciale dans la plupart des filières animales.

Parce que l'élevage a toute sa place en France et détient une partie des solutions face aux grands défis de notre siècle, le Gouvernement a décidé de mettre l'élevage au cœur de ses préoccupations en renforçant le plan de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage annoncé en octobre dernier à l'occasion du 32° sommet de l'élevage par le ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Ce renforcement a été voulu autour de trois axes :

- → présenter l'ambition du Gouvernement sur l'élevage et le chemin pour y parvenir. ;
- → accélérer la mise en œuvre des mesures prévues afin que les éleveurs et entreprises puissent en constater rapidement les effets;
- étoffer les mesures annoncées lors du premier plan de souveraineté pour les rendre plus efficaces.





# **AXE 1**Une ambition assumée et crédible pour l'élevage

Nous devons produire ce que nous consommons. Cette ambition sera assumée comme la ligne directrice des politiques publiques autour de l'élevage en France. Elle répond à un enjeu de souveraineté; la France doit être en capacité d'approvisionner sa population en denrées alimentaires issues d'animaux élevés sur le sol français. Elle répond également à un enjeu environnemental; l'objectif de rehaussement du taux d'auto-approvisionnement, défini comme le ratio entre la production et la consommation, vers l'équilibre pour les filières d'élevage actuellement en déficit contribuera à réduire nos importations en provenance de pays ne respectant par nos normes environnementales.

Dans une logique d'économie ouverte, certaines filières d'élevage sont appelées à produire davantage de certains produits que ce que nous consommons afin d'être en capacité d'exporter et afficher une balance commerciale positive. C'est aussi le moyen de promouvoir la qualité de nos produits, notamment sous indications géographiques et appellations protégées, de valoriser nos savoir-faire et de créer des liens autour de l'alimentation et de la gastronomie.

L'élevage français détient une partie de la solution face aux grands enjeux de notre siècle. En effet, les externalités positives de l'élevage sont nombreuses, aussi bien sur les plans sociaux, territoriaux, économiques, alimentaires qu'environnementaux. Les filières doivent être encouragées à maximiser ces externalités positives pour positionner l'élevage au service des territoires, des autres productions agricoles et de la transition écologique au bénéfice in fine des citoyens français.

#### Le Gouvernement a identifié quatre chantiers prioritaires pour crédibiliser cette ambition :

- Coordonner et aligner les expressions du Gouvernement autour de cette ambition commune.
- 2. Traduire en objectifs chiffrés cette ambition et identifier les principaux enjeux à surmonter pour chaque filière.
- 3. Caractériser les externalités positives de l'élevage à maximiser.
- 4. Orienter les politiques publiques en cohérence.

#### 1. Coordonner les expressions du Gouvernement autour de cette ambition

Le monde de l'élevage est confronté à des remises en cause récurrentes qui, sous couvert de dénoncer légitimement certains abus, sont mus par une idéologie visant à la fin de l'élevage et de la relation homme-animal connue jusqu'alors. Or, il ne fait aucun doute pour le Gouvernement que l'élevage a toute sa place en France. Cette conviction, réaffirmée encore par le Premier ministre le 1<sup>er</sup> février 2024 et partagée par l'ensemble des ministères et opérateurs publics sous tutelle de l'État, trouvera des matérialisations concrètes dès les prochains mois :

- des supports de communication, vidéos notamment, seront diffusés sur le site du Gouvernement afin d'expliquer aux citoyens français l'importance de l'élevage en France;
- le Gouvernement rappellera que la viande de synthèse ne correspond pas à notre modèle d'alimentation et la France défendra une législation européenne d'interdiction claire à ce sujet;
- un groupe de travail interministériel sera mis en place, sous deux mois, sur le contenu des manuels scolaires pour objectiver si des raccourcis conduisant à des stigmatisations ou informations inexactes à l'aune des connaissances scientifiques existantes sont présents, et le cas échéant, inviter à les corriger;
- le Gouvernement soutiendra les initiatives parlementaires visant à mettre en lumière le rôle essentiel de l'élevage en matière de souveraineté alimentaire, en ligne avec le présent plan.

Ces différentes mesures seront, de plus, prolongées par l'axe 2 du plan de souveraineté sur l'élevage visant à mieux objectiver et promouvoir les apports de l'élevage auprès des citoyens français.

## 2. Traduire en objectifs chiffrés cette ambition et identifier les principaux enjeux à surmonter par filière

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire conduira une consultation des filières d'élevage aboutissant d'ici la fin du mois d'avril à une retranscription des ambitions gouvernementales sur l'élevage sous forme d'objectifs chiffrés de production alignés avec l'évolution de la consommation et d'amélioration des filières en difficulté: les moyens de développer la valeur ajoutée de la production, au bénéfice de l'élevage par la vente d'animaux et de produits qui en sont issus à plus forte valeur, seront explorés. Dans le même calendrier, les principaux leviers à mobiliser ou obstacles à surmonter seront identifiés. Ces travaux préparatoires conduiront à l'élaboration d'un plan d'action sectoriel par filière et l'adjonction de mesures transversales au plan de reconquête de la souveraineté sur l'élevage; leur publication interviendra avant la fin du premier semestre 2024.

#### 3. Caractériser les externalités positives de l'élevage à maximiser

Chambre d'agriculture France lancera au deuxième trimestre 2024 des débats territoriaux associant les organisations agricoles, les représentants des citoyens et les collectivités territoriales. Seront soumises au débats des analyses conduites sur les externalités - positives et négatives - des filières d'élevage du territoire d'étude, externalités regardées à la fois au niveau local,

national et international. Ces débats permettront d'identifier les consensus et dissensus entre les acteurs sur la place des filières d'élevage dans les territoires, les trajectoires pour conforter les externalités positives de l'élevage et limiter ses externalités négatives ainsi que les leviers mobilisables pour accompagner les filières dans ces trajectoires.

#### 4. Orienter les politiques publiques en cohérence avec l'ambition énoncée

Le plan de reconquête de la souveraineté sur l'élevage complété de sa déclinaison sectorielle par filière aura vocation à agir sur chaque étape de la chaîne de valeur, en passant tous les maillons de la filière, depuis la production jusqu'à la consommation en passant par la transformation et la distribution, dont la restauration hors domicile.

Par ailleurs, les dispositifs de financement transversaux annoncés (planification écologique, France 2030, Horizon 2040, etc.) seront rendus plus lisibles et accessibles aux filières d'élevage pour optimiser leur taux d'emploi.

La consommation de viandes doit également ne pas être stigmatisée : le respect individuel des prescriptions nutritionnelles est compatible avec les engagements climatiques que nous prenons collectivement. Ainsi, la réduction de la taille de notre cheptel d'élevage en France n'a jamais constitué et ne saurait constituer un objectif de politique publique. Les baisses d'émissions du secteur de l'élevage à l'horizon 2030 identifiées dans la planification écologique (et qui seront reprises dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et dans la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)) peuvent être atteintes sans réduire la taille du cheptel par rapport à 2023, en agissant sur les autres leviers (notamment celui de l'alimentation animale et de la conduite des troupeaux, en lien avec l'axe 5 de ce plan). Ainsi, les différentes stratégies de transition interagissant avec l'élevage seront finalisées en cohérence avec l'ambition énoncée.

De même, le changement climatique impacte également les élevages, que ce soit sur leurs ateliers végétaux comme, dans les cas les plus dramatique, l'abreuvement des troupeaux, et ces aspects doivent être pris en compte par l'élevage dans les plans d'adaptation au changement climatique.



# **AXE 2**Objectiver et promouvoir les apports de l'élevage

Redonner ses lettres de noblesse au métier d'éleveur exige de valoriser les apports de l'élevage qui sont nombreux, en particulier en matière de transition écologique. À ce titre, l'État accompagnera les filières d'élevage pour objectiver puis communiquer sur l'apport de nos éleveurs et de l'élevage à nos territoires, notre économie et la transition écologique, notamment dans le cadre de la campagne de communication globale sur les métiers agricoles prévue à hauteur de 3 M€.

#### Parler positivement de l'élevage et lutter contre les idées reçues

Lorsqu'il s'agit d'agriculture en général et d'élevage en particulier que le débat public est trop souvent caractérisé par la méconnaissance des réalités de ce qu'est notre modèle d'élevage aujourd'hui et par le dogmatisme, les stigmatisations ou les caricatures qui y sont liées. Sous l'égide du ministère chargé de l'agriculture, les filières d'élevage ont été appelées à formaliser dans un document unique les apports positifs de l'élevage et, sur la base d'arguments scientifiques, apporter des contre-arguments face aux informations erronés véhiculées communément sur l'élevage. Désormais achevé, ce travail alimentera le contenu de campagne de communication prévue dans le cadre du programme national d'orientation et de découverte des métiers afin de susciter l'orientation des jeunes vers les formations des métiers de l'élevage.

## Valoriser les normes supérieures respectées par les éleveurs français par rapport aux autres systèmes de production en vigueur

L'élevage français respecte des normes bien supérieures à la plupart des pays dans le monde, que ce soit pour le bien-être animal, l'environnement ou encore le volet sanitaire.

#### À titre d'exemples :

- l'Union Européenne a interdit depuis 2006 l'usage des antibiotiques pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement des animaux d'élevage ; cette pratique reste encore largement répandue dans de nombreux pays du monde ;
- la France est le seul pays au monde, avec l'Allemagne, à avoir mis fin au broyage des poussins mâles en filière ponte.

Ainsi, afin de valoriser les progrès des éleveurs français, le ministère chargé de l'agriculture publiera sur son site internet une comparaison de la réglementation française avec celle en vigueur dans différents pays tiers.

### Impulser des actions de découverte des métiers de l'élevage et des filières animales

Le pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture prévoit le lancement d'un programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant. Ce programme national déploiera progressivement dès la fin de l'année 2024 et jusqu'en 2030 des mesures fortes de découverte des métiers. Il comprendra notamment un dispositif de découverte de l'agriculture et de l'alimentation à destination des élèves d'école élémentaire. Un focus particulier sera prévu sur l'élevage et servira de point de départ pour le déclenchement d'autres actions de découverte des métiers de l'élevage et des filières animales.





#### AXE 3

### Améliorer le revenu des éleveurs, y compris en renforçant la compétitivité des filières d'élevage

Le maintien d'éleveurs dans tous les territoires de France dépend avant tout du revenu que l'éleveur peut tirer de son travail. La compétitivité des filières d'élevage passe plus généralement par tous les maillons de la chaîne agroalimentaire et la sécurisation des débouchés pour nos productions à l'export.

#### Adapter la fiscalité s'appliquant sur les élevages bovins

Un nouvel avantage fiscal et social permettra de lutter contre la décapitalisation du cheptel bovin français et de soutenir le développement de l'élevage bovin en France. La mesure consistera en la création d'une nouvelle provision qui viendrait en déduction du résultat fiscal et social, et un budget total pouvant atteindre 150 M€. Concrètement, chaque année, les éleveurs pourront déduire de leur résultat une provision à hauteur de l'augmentation de valeur de leur stock de vaches laitières, allaitantes et de génisses. À l'issue des six ans, si le cheptel a augmenté de manière constante sur les six années, alors l'éleveur aura acquis de manière définitive cette provision.

### Accompagner les acteurs de la restauration collective pour atteindre les objectifs des lois EGalim

En 2023, à travers le Conseil national de la restauration collective (CNRC), le ministère en charge de l'agriculture a précisé aux acheteurs publics de l'État et des collectivités territoriales les moyens de mobiliser les nouveautés de la loi Climat et Résilience pour favoriser, en restauration collective, les produits durables et de qualité selon des critères qui permettent de valoriser la durabilité des élevages français. Deux guides ont été réalisés en ce sens à destination des acheteurs publics de la restauration collective. Depuis le 1er janvier 2024, les restaurants collectifs privés et ceux qui dépendent des collectivités territoriales doivent intégrer dans leurs menus au moins 60% de produits durables et de qualité dans les familles «viandes» et «poissons» (taux porté à 100% pour les restaurants collectifs de l'État).

Une conférence des solutions sera organisée d'ici avril pour identifier les leviers à activer pour accélérer l'atteinte des objectifs de la loi EGalim. L'État s'est par ailleurs fortement réengagé sur le respect des dispositions d'EGalim dans la restauration collective pour ses administrations et agences : une circulaire de la Première ministre a été signée début janvier 2024 en ce sens.

## Amplifier le contrôle sur la bonne application des obligations prévues par les lois EGalim et en faire évoluer les dispositions

150 agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sont mobilisés pour effectuer des contrôles (l'objectif de 10 000 de loyauté et de 250 contrôles sur la relation contractuelle entre l'amont et l'aval sont visés cette année).

#### À la date du 21 février 2024 :

- Sur la relation amont-aval, des contrôles ont d'ores et déjà été réalisés dans les filières d'élevage, aussi bien auprès d'industriels premiers acheteurs que d'organisations de producteurs. En 2023, 170 relations contractuelles ont été examinées.
- Concernant les négociations commerciales entre l'industrie et la grande distribution, plus de 1400 conventions ont été contrôlées et plusieurs actions administratives et/ou pénales seront engagées pour sanctionner ces infractions.
- Concernant les centrales européennes, deux d'entre elles n'auraient pas respecté les dispositions de la loi et des « pré-amendes » ont été prononcées pour des montants se chiffrant en dizaines de millions d'euros. En outre, la justice française pourra se prononcer au fond dans les prochains mois sur le contentieux qui oppose l'État à la centrale d'achat de Leclerc.

Une mission parlementaire, dont les conclusions sont attendues d'ici l'été, a été lancée pour renforcer le dispositif EGalim. Trois enjeux sont mis en exergue : la construction du prix en marche en avant, la place plus centrale à accorder aux indicateurs de couts de production dans la construction des prix et les centrales d'achat européennes. Le Gouvernement est prêt à transcrire en loi les conclusions des parlementaires sur ces points visant à renforcer le poids des agriculteurs dans les négociations commerciales.

Enfin, grâce à l'engagement de la France, la Commission européenne a ouvert le chantier pour la mise en place d'un dispositif de type EGalim au niveau de l'Union européenne. La France portera notamment une position de fermeté concernant les pratiques commerciales déloyales et les centrales d'achat internationales.

## Rendre plus transparente l'information du consommateur concernant l'origine des denrées alimentaires d'origine animale et les appellations associées

Depuis 2002, les restaurateurs ont l'obligation d'informer leurs clients de l'origine de la viande bovine, et depuis 2022, cette obligation a été étendue aux viandes porcines, ovines et de volailles. Cette obligation a été étendue aux plats en livraison en 2023 et sera élargie avant la fin du mois de février 2024 aux ingrédients contenus dans les plats élaborés.

La loi étiquetage du 10 juin 2020 interdit pour les denrées alimentaires végétales l'emploi de dénominations utilisées pour désigner usuellement des denrées alimentaires d'origine animale. C'est un enjeu de transparence et de loyauté qui répond à une attente légitime des consommateurs et des producteurs. Le décret pris en application a été publié le 22 juin 2022. Le Conseil d'État a toutefois suspendu sa mise en œuvre après examen des recours déposés. Le Gouvernement a donc travaillé à l'élaboration d'un nouveau projet de décret, tenant compte des observations du Conseil d'État qui relevait notamment l'imprécision du texte et l'absence de liste exhaustive des dénominations réglementées. Le décret remanié sera publié avant la fin du mois de février 2024.

#### Repenser le réseau des établissements d'abattage de boucherie dans le cadre d'une approche territorialisée

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a impulsé, en association avec les acteurs professionnels et les collectivités territoriales, une stratégie territorialisée visant à préserver un maillage pertinent en abattoirs au sein de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité de nos filières d'élevage. Ce plan est assorti d'un fond de garantie de 50 M€ mobilisable pendant 5 ans pour soutenir les abattoirs identifiés comme stratégiques pour un territoire ou une filière. En mars 2024, les services régionaux du ministère présenteront aux acteurs publics et privés réunis au sein d'instances de concertation régionales, un projet de diagnostic territorial qui interroge, dans chaque région, l'adéquation entre le besoin et l'offre en matière d'outils d'abattage, tant sur le court terme que les moyen et long terme. Des diagnostics individuels seront ensuite conduits auprès des abattoirs volontaires pour identifier leurs forces et faiblesses sur la base d'indicateurs de performance économiques et sanitaires. Ces travaux permettront d'accompagner les abattoirs qui le justifient au regard du maillage territorial en mobilisant les outils d'aide recensés dans un document unique, notamment le fonds de garantie par l'État.



#### Renforcer la collaboration entre les services publics et les organisations professionnelles pour lever les barrières sanitaires à l'export

La coordination entre les différents acteurs (interprofessions, France Agri Mer, DGAL, DG Trésor), au sein des cellules exports sous l'égide de France Agri Mer, permet de prioriser et de dimensionner les efforts de négociation. L'année 2024 sera particulièrement dense en réception de délégations étrangères pour l'audit du dispositif sanitaire français et des établissements concernés. Pour le premier semestre, sont notamment prévus des audits des autorités sanitaires de Turquie, Philippines, Malaisie, Thaïlande, États-Unis, Corée du Sud, Chine, Pakistan. Par ailleurs, l'année 2024 sera marquée par la révision de la convention DGAL - France Agri Mer comprenant les modalités de mise en œuvre des actions d'appuis export, l'amélioration des procédures d'agrément des entreprises, la consolidation du réseau de référents techniques au sein des interprofessions, le déploiement de la certification électronique, etc.

### Défendre la réciprocité des normes afin de ne pas exposer les producteurs français à des conditions de concurrence déloyale

La France continuera de défendre activement la réciprocité des normes de production à travers la définition et l'application de mesures miroirs effectives (sur les antibiotiques, sur la déforestation, sur le bien-être animal) et l'inclusion de conditionnalités tarifaires dans les accords de libre échange (par exemple sur les feedlots).

Par exemple, dans le cadre de la révision en cours de la législation européenne sur les conditions de transport des animaux, la France porte systématiquement l'exigence de réciprocité dans ses positions comme préalable à toute nouvelle norme, qui doit par ailleurs être fondée scientifiquement, et appuyée sur une étude d'impact économique en termes de soutenabilité. Les efforts déployés produisent des résultats : l'acte réglementaire interdisant l'importation dans l'Union européenne de produits issus d'animaux nourris avec des antibiotiques promoteurs de croissance a été publié le 12 février 2024. La France sera extrêmement vigilante concernant les conditions effectives de sa mise en œuvre. Dans l'attente de son entrée en application en 2026, la France a adopté une disposition temporaire interdisant ces importations sur son territoire.





## **AXE 4**Accroître l'attractivité du métier d'éleveur

Alors qu'un agriculteur sur trois partira en retraite dans les dix ans, l'attractivité du métier d'éleveur est déterminante pour assurer le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire de la France. Plusieurs mesures destinées à l'élevage sont prévues dans le cadre du pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles.

#### Améliorer l'accès aux services de remplacement

Avoir la garantie de pouvoir se faire remplacer est indispensable pour permettre aux agriculteurs de se former tout au long de leur vie, mais aussi pour leur permettre de bénéficier pleinement de leurs droits sociaux (congé maladie, maternité/paternité...). Il s'agit d'une condition à respecter pour améliorer l'attractivité des métiers d'élevage, particulièrement concernés par cet enjeu en raison de l'astreinte journalière résultant de l'élevage d'animaux de rente.

En ce sens, le crédit d'impôt pour les dépenses de remplacement a été revalorisé pour augmenter le nombre de bénéficiaires et en réduire le coût pour les producteurs (nombre de jours de remplacement ouvrant droit au crédit d'impôt porté de 14 à 17 jours par an, revalorisation du taux de 50 à 80% pour les remplacements au titre de la formation, de la maladie ou d'un accident du travail et à 60% pour tous les autres motifs).

## Financer des projets d'installation et des investissements innovants dans le secteur de l'élevage

L'État lance un nouvel instrument financier permettant de déployer des offres de prêts qui bénéficieront de la garantie de l'État, avec des taux bonifiés du fait de cette garantie, pour soutenir massivement les nouvelles installations en agriculture et les investissements porteurs de transitions. Cet instrument sera complémentaire aux instruments déjà mis en œuvre dans certaines régions, et prendra notamment la suite de l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) qui a permis entre 2020 et 2023 d'octroyer 1 milliard d'euros de prêts garantis.

Sur les 2 milliards de prêts garantis déployés à travers ce nouveau dispositif, 400 M€ seront spécifiquement fléchés pour le seul secteur de l'élevage afin de financer des projets d'installation ou des investissements innovants ; le dispositif sera opérationnel en juillet 2024.

## Simplifier et accélérer les procédures administratives pour les bâtiments d'élevage

Le Gouvernement s'est donné pour objectif de simplifier la vie quotidienne des éleveurs en luttant contre la sur-transposition et en accélérant les procédures administratives d'autorisation, dans une logique de sécurisation des porteurs de projet, notamment au regard des risques de contentieux. Des premières mesures ont d'ores et déjà été lancées.

Le Gouvernement vient d'engager la consultation du public concernant le décret organisant l'harmonisation des seuils d'évaluation environnementale des élevages avec les seuils européens, avec des effets très concrets attendus pour les éleveurs.

Par exemple :

- les élevages de porcs français sont soumis à une évaluation environnementale systématique dès 2000 emplacements pour les porcs contre 3000 emplacements au niveau européen ;
- les élevages de volailles français sont soumis à évaluation environnementale systématique dès 40 000 emplacements contre 85 000 emplacements pour les poulets et 60 000 emplacements pour les pondeuses au niveau européen.

Plusieurs dispositions viendront réduire les délais de contentieux des projets relatifs aux installations en élevage. Il est notamment prévu de ramener à 2 mois les délais de recours contre les projets agricoles, de supprimer un niveau de juridiction et de fixer un délai maximal de jugement à 10 mois pour les contentieux; l'écriture du décret est finalisée et le texte a été envoyé au Conseil d'État, sa publication est prévue en avril 2024.

Le régime ICPE applicable aux piscicultures sera aménagé pour faciliter le développement de l'activité aquacole. Dans le même esprit, le régime ICPE applicable au compostage de la laine en ferme sera simplifié pour répondre à l'accumulation des stocks de laine dans les exploitations.



# **AXE 5**Replacer l'élevage au cœur de la transition écologique

L'élevage français est enfin un acteur incontournable de la transition écologique grâce à une valorisation accrue de la biomasse et des co-produits de l'élevage, au service de la décarbonation de notre économie.

## Renforcer la recherche, l'innovation et le transfert pour améliorer la résilience des filières d'élevage face au changement climatique

Le Conseil économique social et environnemental souligne dans son récent avis « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité» l'importance de renforcer l'effort de recherche sur les filières élevage. En outre, il recommande de « Réaliser la synthèse de l'ensemble des résultats des recherches, expérimentations et travaux menés afin de construire un métaprogramme pluriannuel de recherche, fondamentale et appliquée, pour relever les grands défis de l'élevage. » Le ministre Marc Fesneau a décidé de mettre en œuvre cette recommandation en initiant une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs, associant le monde de la recherche et les professionnels de l'élevage. Ceux-ci ont ainsi été conviés à un grand séminaire sur la recherche et le développement, premier du genre, qui aura lieu au 2e trimestre 2024. Sur la base d'une analyse préalable, ce séminaire aura pour objectif d'identifier des actions prioritaires recherche sur les années à venir dans le domaine de l'élevage. Les projets identifiés devront être structurants et adresser les principaux défis auxquels seront confrontés les filières d'élevage tels que l'adaptation au changement climatique et la décarbonation du secteur élevage, la valorisation des co-produits d'élevage ou encore le développement de la polyculture-élevage... In fine, ces projets constitueront, en synergie les uns avec les autres, un plan prioritaire de transition et de souveraineté (PPTS) prévu dans le cadre du Pacte et loi d'orientation pour le renouvellement des générations agricoles (PLORGA) et soutenu financièrement par l'État.

## Faciliter le déploiement des innovations et pratiques permettant de réduire l'empreinte carbone

Le stockage et l'épandage des lisiers et digestats sont sources de volatilisation d'ammoniac (NH<sub>3</sub>, polluant et précurseur de particules fines) et d'émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O, gaz à effet de serre ou GES). Dans le cadre de la planification écologique, l'État soutiendra dès 2024 à hauteur de 30 M€ par an l'investissement des élevages en agroéquipements contribuant à réduire significativement ces émissions. Les couvertures de fosses à lisier ainsi que les matériels d'épandage et d'enfouissage moins émissifs seront plus particulièrement ciblés.

Plus largement, le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) intègre depuis 2023 une priorité relative à la réduction des émissions de GES de l'agriculture et au développement des techniques permettant de stocker du carbone. Le PNDAR soutient notamment des projets de recherche et développement ainsi que des démarches de transfert des connaissances qui peuvent donc contribuer à la diminution des émissions de GES, en réduisant par exemple les périodes improductives des animaux, en travaillant sur leur longévité, leur efficience alimentaire en particulier au pâturage et leur capacité à valoriser une diversité de ressources fourragères. De plus, dans le cadre de France 2030, l'État soutient le projet Méthane 2030, à hauteur de 5 M€, qui vise à améliorer la génétique bovine pour réduire les émissions de ces élevages.

Étant donné les modes de production, plus vertueux, dans l'Union européenne et en France, la stratégie protéines, en visant à relocaliser la production de protéines en France, notamment pour l'alimentation animale, contribue également à améliorer la résilience des élevages, et son empreinte carbone.

## Améliorer la résilience des filières d'élevage face aux risques sanitaires

L'action de l'État dans le cadre du plan de souveraineté de l'élevage se focalise sur quatre enjeux structurants pour préparer l'avenir : la prévention de la tuberculose bovine et de la peste porcine africaine, la maîtrise des populations de campagnols et l'évolution du système d'information relatif à l'identification bovine.

La feuille de route ministérielle « Surveillance, lutte et prévention de la tuberculose bovine 2024-2029 » est en cours de finalisation. Les pouvoirs publics ont élaboré un dispositif associant formation, diagnostic et investissement matériel pour faire progresser le niveau global de biosécurité dans les élevages de bovins. Ce dispositif d'animation expérimenté dans 4 régions en 2022 et 2023 est renforcé afin que d'ici 4 à 5 ans, l'ensemble des 18 000 élevages situés dans les zones exposées à la tuberculose puissent en bénéficier, pour plus de 15 M€.

En matière de prévention de la peste porcine africaine (PPA), l'État s'est engagé à financer à hauteur de 2,3 M€ la réalisation d'audits de biosécurité dans les élevages, ainsi qu'une surveillance accrue des sangliers sauvages.

En matière de maîtrise des populations de campagnols qui infestent et dégradent les pâtures, l'État accompagnera financièrement différents travaux de R&D (0,6 M€) afin d'accélérer le déploiement de solutions activables par les éleveurs.

La traçabilité animale étant un enjeu majeur du sanitaire ainsi qu'un élément indispensable pour le paiement des primes PAC et les échanges commerciaux, l'État financera intégralement la conception du futur système de traçabilité pour toutes les filières ainsi que la dématérialisation des documents d'identification en filière bovine.





Crédits photo : agriculture.gouv.fr

